

La méthode de comptabilisation des factures à l'achèvement au lieu d'une comptabilisation à l'avancement est un choix comptable de l'entreprise. Il n'est pas possible de mixer les deux méthodes.

## Paramètre

En accès superviseur : Options - Paramètres - Système - Application - Encadré "Vente"

◆ Activez l'option dans les paramètres d'application en cochant "Situation : Gérez les demandes d'acompte (Compta. méthode à l'achèvement)"

The screenshot shows the 'Paramètres' window with the following details:

- Navigation:** 'Options' is selected in the top menu. In the left sidebar, 'Système' is expanded, and 'Application' is selected at the bottom.
- Search:** A search bar labeled 'Rechercher' is present at the top of the main content area.
- Section: Ventes**
  - Mode de calcul du prix de vente: Application d'un coefficient de vente unique sur la somme des prix de revient des sous-détails de l'ouvrage.
  - Le prix de vente est calculé sur chaque ligne de sous-détail (Application d'un coef. par type d'article ou saisi), puis additionné pour obtenir le prix de vente de l'ouvrage.
  - Le prix de vente est indépendant du sous détail (mode BPU)
  - Link: [Consulter les modes de calcul des ouvrages définis au niveau des modèles ...](#)
  - For creation of invoice, force the date to the end of the previous month up to 10 months (0 = Pas de forçage).
  - Checkboxes:
    - Activer l'export des devis au format Optim (L'activation de l'import s'effectue dans l'écran paramètre - rubrique logiciel externe)
    - Activer la création/modification automatique des prévisions financières pour tous devis accepté
    - Activer la gestion des attachements
    - Activer la gestion des bons d'intervention
    - Activer la gestion des bons de travail
    - Activer la gestion des incoterms pour les commandes clients
    - Activer la TVA au prorata pour les travaux induits et indissociables
    - Autoriser la modification des devis, situations, attachements et bordereaux validés (entreprise)
    - Autoriser la modification des devis facturés
    - Autoriser la modification des factures validées (entreprise)
    - Autoriser la création de ligne dans les factures d'avancement (facture générée à partir d'une situation)
    - Autoriser la modification des marchés acceptés (pour droit facturation)
    - Autoriser la modification des coordonnées de tiers sur les factures
    - Exclure des synthèses financières les demandes d'acompte de reprise antérieure
    - La saisie d'un code d'article/ouvrage ne recherche que dans la base articles/études, pas dans la pièce en cours.
    - Autoriser la modification du PAU et du coef.FG des ressources
    - Modification prix unit. HT sur ligne de prix fixe le prix
    - Modification U. ou P.U. sur ligne BPU supprime le lien avec article BPU.
    - Situation : Gérez des demandes d'acompte (Compta. méthode à l'achèvement)
    - Un tiers payeur sans compte tiers bloque le passage du marché en "accepté"

Vous devez redémarrer optim'BTB après avoir validé le nouveau paramétrage.

## Procédure

---

Dans la procédure de facturation à l'achèvement :

1. Créez une situation avec les %
2. À partir de la situation, générez une demande d'acompte (chrono sur les N° de demande d'acompte DAxxx)
3. Créez toutes les situations systématiquement sur le même principe **sauf sur la dernière situation à 100%**,
4. À partir de la dernière situation à 100%, créez votre facture finale, l'édition de la facture reprendra toutes les informations d'acompte.

Cf Q000033 pour la modification d'une situation faite à l'achèvement.